

Conseils de conversation sur la santé et la sécurité



Sujet n°1 : Renseignements personnels de santé

Ce que nous pouvons faire

Nous pouvons garder à l'esprit et rappeler aux autres que chacun a le droit de garder ses renseignements de santé personnels privés. Avant de commencer votre discussion, demandez-vous s'il existe un déséquilibre de pouvoir entre vous et les autres.

Même si la relation n'est pas marquée par un déséquilibre de pouvoir évident (par exemple, de pair à pair), considérez que le fait de divulguer volontairement vos propres renseignements de santé (par exemple, votre statut vaccinal) peut créer une attente non exprimée que l'autre personne devrait vous rendre la pareille, alors qu'elle ne le ferait pas autrement.

Ce que nous ne pouvons pas faire

- Personne ne peut demander ni exiger des renseignements médicaux personnels à quelqu'un d'autre, y compris (mais sans s'y limiter), demander leur statut vaccinal ou de le vérifier, à moins que cela ne fasse partie d'un processus de l'Université.
- Personne ne peut refuser à quiconque l'accès à un espace d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche, sur la base d'hypothèses concernant ses renseignements de santé personnels, y compris son statut vaccinal.

Amorce de conversation

« Nous partageons tous la responsabilité de veiller à la sécurité des uns et des autres. Lorsque nous sommes sur le campus, nous devons respecter les règles de santé et de sécurité, comme l'autodépistage et le port d'un masque ou d'un couvre-visage. »

« Je respecte le fait que vos renseignements de santé personnels sont privés et confidentiels et que nous ne pouvons pas les demander ni les exiger de quelqu'un d'autre. »



Sujet n°2 : Masques et couvre-visages

Ce que nous pouvons faire

Nous pouvons garder à l'esprit et rappeler aux autres que les masques et/ou les couvre-visages sont obligatoires lorsque nous sommes dans des bâtiments sur le campus et lorsque nous nous retrouvons en personne. Ceci est une exigence du ministère des Collèges et Universités et du Bureau de santé publique de Toronto. Il peut arriver qu'une personne en soit exemptée pour des raisons médicales.

Ce que nous ne pouvons pas faire

- En dehors des situations où l'on s'attend à ce que l'équipement de protection individuelle (EPI) soit porté, par exemple dans le cadre des exigences propres à un programme ou à une unité fonctionnelle, personne ne peut demander ou exiger de connaître la raison pour laquelle une personne ne porte pas de masque ou de couvre-visage.

Amorce de conversation

« Je reconnais que vous ne pouvez peut-être pas porter un masque ou un couvre-visage en raison d'une exemption. Cependant, si ce n'est pas le cas, je demande votre aide pour assurer la sécurité de tous sur le campus. La politique de l'Université stipule que tout le monde est tenu de porter un masque ou un couvre-visage à l'intérieur conformément aux réglementations gouvernementales et de santé publique. »

« Si vous avez besoin d'un masque, vous pouvez en acheter un avec votre carte YU aux distributeurs automatiques, situés un peu partout sur le campus. Une [carte](#) indiquant où se trouvent ces distributeurs automatiques se trouve sur la page d'accueil du site Better Together, sous la rubrique 'Santé et sécurité'. »

« Je sais que le port d'un masque ou d'un couvre-visage peut ne pas être confortable, mais c'est un moyen important de se protéger. »

« Il est très probable que vous ayez déjà remarqué l'obligation de porter des masques ou des couvre-visages lors de visites dans différentes communautés. En incluant nos campus dans cette démarche, nous étendons cette nouvelle habitude. »



Sujet n°3 : Sensibilisation aux directives sanitaires actuelles

Ce que nous pouvons faire

Il est approprié de rappeler les lignes directrices actuelles en matière de santé publique, la politique de l'Université York et les règlements provinciaux dans les salles de classe, dans le cadre de la recherche ou dans d'autres contextes universitaires ou administratifs, dans la mesure où cela s'adresse à un groupe ou à un collectif.

Cela dit, il peut y avoir des situations dans lesquelles il sera approprié d'avoir une conversation privée (par exemple, entre un gestionnaire et un membre du personnel). Les préoccupations au niveau individuel doivent être traitées en suivant les conseils ci-dessous.

Ce que nous ne pouvons pas faire

- Nous ne pouvons pas cibler des individus et/ou des groupes au nom de la santé publique.
- En particulier, nous devons être sensibles aux façons dont les préjugés inconscients, la discrimination et le racisme se sont entremêlés tout au long de la pandémie et ont eu un impact disproportionné sur les groupes et communautés autochtones, racialisés et à faible revenu.

Amorce de conversation

« Tant de choses ont changé au cours de la pandémie. La seule chose qui ne change pas, c'est que tout change constamment. Je sais que c'est frustrant, mais nous devons suivre les règles de santé et de sécurité de l'Université. »

« Cela peut être différent de ce à quoi vous vous attendiez, mais nous devons tous suivre les règles de santé et de sécurité de l'Université. »

Sujet n°4 : Débattre de la validité des mesures de santé et de sécurité

Ce que nous pouvons faire

Nous devons comprendre ou envisager le retour sur les campus de York comme un processus de transition (et non un événement unique) qui exige une patience constante. Il convient de préciser que l'Université dispose de règlements précis en matière de santé et de sécurité, et qu'elle s'attend à ce que toute personne qui vient sur le campus respecte les mesures de santé et de sécurité.

Ce que nous ne pouvons pas faire

- Les Services de sécurité du campus fournissent une assistance en tout temps à tous les membres de la communauté universitaire. Toutefois, même si cela peut être tentant, nous ne devons pas faire immédiatement appel aux Services de sécurité du campus lorsqu'un conflit peut être résolu par le dialogue et la communication.

Amorce de conversation

« Je vois que vous éprouvez de la frustration et je respecte vos préoccupations. Cependant, ce n'est pas mon règlement, mais celui que l'Université a mis en place pour les membres de la communauté qui prévoient venir sur le campus pendant la pandémie. Ce règlement est également conforme aux directives du Bureau de santé publique de Toronto et du ministère des Collèges et Universités. »

« Pour l'instant, pourriez-vous s'il vous plaît [inclure l'action souhaitée ici]? Par la suite, nous pourrions discuter calmement de la situation ou vous pourrez faire un suivi avec [indiquez ici la personne-ressource]. »

Sujet n°5 : Créer des règles personnelles de santé et de sécurité

Ce que nous pouvons faire

Connaître et respecter les règles de santé et de sécurité de l'Université en tout temps lorsque nous sommes sur le campus et lorsque nous participons à des activités en personne. Vous pouvez rappeler aux autres que le site Web Better Together est une excellente source d'information sur ce qui est autorisé ou non sur les campus de York pendant la pandémie.

Ce que nous ne pouvons pas faire

- Aucun membre de la communauté universitaire ne peut créer ses propres directives en matière de santé et de sécurité qui entrent en conflit avec les règlements de santé publique, la politique ou les procédures de l'Université York, ou les directives provinciales pour le secteur postsecondaire.

Amorce de conversation

« York a défini des mesures de santé et de sécurité qui doivent être respectées par toutes les personnes qui viennent sur le campus et qui participent à des activités en présentiel. Des renseignements sur les mesures de santé et de sécurité concernant la COVID-19 se trouvent sur le site Web Better Together. C'est une ressource très utile pour comprendre ce qui est autorisé sur les campus. »